

Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2024

Article EI2313-1 du CGCT modifié par l'Art 107 de la Loi NOTRe

Compte administratif du budget annexe de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Le Chantier de la MSP s'est terminé en 2021. Les loyers sont versés régulièrement.

Les réalisations de l'exercice sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
4 313.47 €	20 200.94 €

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux

- Intérêts de l'emprunt, pour un montant de 3 346.88 € (contre 3 571.88 € en 2023)
- Frais de fonctionnement du bâtiment :

	En 2024	Pour mémoire en 2023
Eau	421.38 €	372.59 €
Electricité	0 €	2 301.70 €
Gaz	545.21 €	1 283.84 €

Il est à noter qu'en 2023, les médecins de ma MSP ont fait le choix de prendre le contrat électricité en leur nom afin de bénéficier du bouclier tarifaire.

En 2024, les médecins ont fait la demande de résilier le contrat gaz car « la chaudière n'a pas été utilisée sur toute la période 2023/2024 sans conséquence sur le confort de la maison médicale ». Le contrat a été résilié en fin d'année.

Les recettes de fonctionnement correspondent à :

- L'encaissement des loyers et des charges pour un montant de 20 564.52 € en 2024 (contre 19 302,67 € en 2023).
- L'encaissement du FCTVA pour un montant de 36.42 € en 2024 (contre 40.94 € en 2023).

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
12 651.14 €	9 378.35 €

Les dépenses d'investissement correspondent au

- Remboursement du capital de l'emprunt pour un montant de 12 500 € comme en 2023.
- Remboursement de la caution au Dr GUIBERT pour un montant de 151.14 €.

Les recettes d'investissement correspondent à :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) pour un montant 9 378.35 €
- En 2024, aucun encaissement de FCTVA, ni de caution n'a été perçu.